

# Nouvel accord de compétitivité : Toujours plus de flexibilité !



Mardi 18 octobre : la 3<sup>ème</sup> réunion direction/syndicats<sup>1</sup> sur le **nouvel accord de compétitivité** (qui s'appliquerait en janvier 2017), avait pour ordre du jour : **le temps de travail**.

A l'issue de cette réunion, la direction a envoyé un mail aux salariés des établissements d'Île-de-France intitulé « **Une organisation du temps de travail plus souple et plus efficace** ».

**Une véritable provocation**, puisqu'elle décrivait dans ce message la « **modulation du temps de travail** » qu'elle compte mettre en place.

- ➔ Cette « **souplesse** » se fera au **détriment de nos conditions de travail**, avec des journées et des semaines de travail à rallonge.
- ➔ Cette « **souplesse** » se fera au **détriment de notre vie privée**, avec des délais de prévenance raccourcis, une vie privée encore davantage rythmée par les besoins de la direction.
- ➔ Cette « **souplesse** » se fera au **détriment de nos salaires**, puisque cet allongement du temps de travail se fera sans majoration et paiement d'heures supplémentaires.
- ➔ Cette « **souplesse** » concernera **tous les sites RENAULT, fabrication comme ingénierie**. L'explosion du nombre de projets et de leurs variantes, sur fond de réduction des délais, suffit pour comprendre que **tous les salariés de Guyancourt et d'Aubevoys sont potentiellement concernés !**

## Plus « **souples** »... et pas plus riches

Voici les mesures que la direction voudrait mettre en œuvre dès janvier 2017 :

- **Période de haute activité : 48h/semaine**, ou jusqu'à **12 semaines consécutives de 42h**
- Plusieurs périodes hautes par an : **jusqu'à 6 mois cumulés par an**
- **Allongement de la journée de travail de 1h30 : heures non payées et non majorées** si récupérées avant la fin de l'année lors des « périodes de basse activité ».
- **Samedis travaillés obligatoires : samedis non payés et non majorés** si récupérés avant la fin de l'année lors des périodes basses (soit jusqu'à **26 samedis/an** en cas de périodes hautes s'étalant sur 6 mois)
- **Délais de prévenance** des samedis travaillés et des 1h30 supplémentaires : de 7 jours calendaires à 2 jours ouvrables en cas de « *circonstance exceptionnelle* » (au lieu de 15 jours actuellement)
- **Elargissement de ces dispositions à l'ensemble des sites, ingénierie/tertiaire compris.**
- Périodes hautes définies par établissement tous les trimestres, concernant tout un site ou un seul secteur.

<sup>1</sup> Syndicats participant à la négociation : CFDT, CFE-CGC, CGT, FO. Pour que SUD y participe, votez SUD aux prochaines élections CE/DP !

## Suppression de 10 jours de congés en fin de carrière

La direction en profite pour remettre en cause des accords Renault en faveur des salariés en fin de carrière :

- **Suppression du congé de préparation à la retraite** (pendant l'année précédant le départ en retraite 4 h par semaine ou 2 jours par mois (22 jours maximum) **et du congé de fin de carrière** (octroi d'½ journée de congé par mois dès l'âge de 58ans) : soit au total **46 jours** de congés.
- **Remplacement par le «congé de préparation de fin de carrière»** : 2 journées de congé par mois dans les 18 mois qui précèdent le départ à la retraite, **soit maximum 36 jours**.
- **Pas de paiement en cas de non prise**. Condition d'ouverture du droit : départ à la retraite à taux plein.

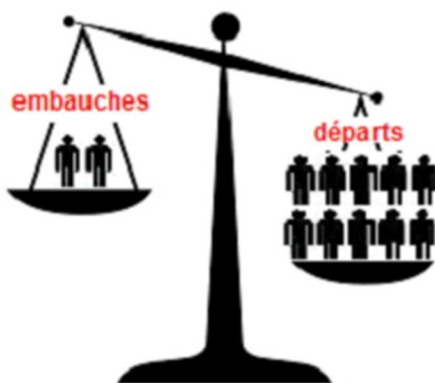
**Travailler plus sans gagner plus : jusqu'où iront-ils ?** La direction continue dans la lignée du précédent accord de compétitivité qui avait déjà supprimé de nombreux jours de congés :

- Perte de 4 RTT par an liée à la suppression du CEF non compensée pour les cadres (122 320 jours au total).
- Pertes allant jusqu'à 21 jours de congés par an suite à l'allongement du temps de travail dans les usines.

## En échange ? Des miettes !

La direction voudrait nous vendre son projet en échange de quelques miettes, ce que la direction appelle « *redonner marges de manœuvre aux salariés dans la gestion de leurs compteurs temps* » :

- **Prolongement du Compte Transitoire** jusqu'en décembre 2019 (au lieu de décembre 2016) : **des jours qui nous étaient acquis de toute façon**.
- **Écrêtage du CTI > 15 jours** (le seuil devait baisser à 10 jours) : l'écrêtage, mis en place par l'accord compétitivité de 2103, est maintenu : **il équivaut à une augmentation du temps de travail non rémunéré**.
- **Monétisation de 5 CTI maximum par an** : faute d'augmentation de salaire, augmentez-vous vous-mêmes !



### Embauches : une cible... mouvante

La direction annonce une **nouvelle cible de 40% de jeunes embauchés** à la fin de leur alternance, au lieu de 30 %, comme elle l'avait annoncé il y a 15 jours.

**Mais cela reste une « cible » et elle n'est toujours pas chiffrée.**

**SUD réclame le prolongement des DA accompagné de 7000 embauches en CDI, à commencer par l'embauche de tous les alternants, intérimaires et prestataires qui le souhaitent.**

## Des sacrifices sans fin, si on n'y met pas fin

La direction ne justifie même pas ces mesures par une mauvaise conjoncture ou une mauvaise situation de l'entreprise, comme lors du précédent accord de compétitivité. Au contraire **Renault fait des profits record**. Mais cela n'est **pas suffisant pour Carlos Ghosn** et les membres de la direction.

**Il dépend de chacun de nous que ces mesures ne soient pas appliquées**

**Seule la mobilisation des salariés empêchera une nouvelle dégradation de nos conditions de travail... et la signature d'un second accord compétitivité par certains syndicats.**

Réunions suivantes : **mardi 25/10** : activité et organisation du travail / **jeudi 03/11** : management et organisation du temps de travail / **mardi 15/11** : environnement de travail / **mardi 29/11** : reconnaissance / **mardi 06/12** : dialogue social, filière automobile, territoire / **mardi 13/12** : synthèse et conclusion